

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Pouvoir : 01
Absent : 01

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 19

Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de
M. LATAPY Christopher, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Sophie BAEZ, M. Francis DARTEYRE, Mme Christel VIDEAU, Mme Frédérique MONIER, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Guillaume ROBLES, M. Mickaël GALISSAIRE

Était absent : Mme Céline JACCKEL qui donne pouvoir à Mme Laurence CLEMENT-SALON

Secrétaire de séance : Mme Laurence CLEMENT-SALON

OBJET : D2026-021 Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat municipal en cours,

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, une seule candidature a été présentée pour chaque poste à pourvoir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Composition de la Commission d'Appel d'Offres (Pour une commune de moins de 3 500 habitants) :

- **Président :** le Maire, membre de droit
- **Membres titulaires :** 3 membres du conseil municipal
- **Membres suppléants :** 3 membres du conseil municipal

Candidats uniques désignés

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Romain OPILLARD, 1 ^{er} adjoint	Mme Céline JACCKEL, conseillère municipale
Mme Julie BOUTOULLE, 2 ^{ème} adjointe	M. Francis DARTEYRE, conseiller municipal
M. Guillaume ROBLES, conseiller municipal	Mme Frédérique MONIER, conseillère municipale

Les nominations sont adoptées à l'unanimité, prennent effet immédiatement et sont prononcées par le Maire lors de la séance.

La Commission d'Appel d'Offres exercera ses missions conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'examen, la sélection et l'émission d'avis sur les marchés publics de la commune.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 16 avril 2026

Le Maire,

M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance

Mme Laurence CLEMENT-SALON

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.